



Litige allocations familiales avec la caf

Par **jean**, le **28/09/2009** à **13:54**

Bonjour,

Je me suis aperçu (oui j'aurais pu m'en apercevoir avant, c'est vrai...) que je ne touchais plus les allocations familiales depuis aout 2005 lorsque j'ai du me pencher sur la recherche d'un appartement pour ma fille étudiante. J'ai donc recherché ce qui s'était passé en Aout 2005 et, à cette date il y a eu transfert du versement des allocations de l'Education Nationale vers la CAF. J'ai 3 enfants à charge dont l'aînée a 19 ans et la plus jeune 13 ans. J'ai fait les démarches nécessaires auprès de la CAF pour régulariser cette situation et je viens de recevoir une notification de paiement correspondant au montant des allocations depuis le 1er aout 2007. Or je ne perçois plus les allocations familiales depuis Aout 2005. Pourquoi je ne perçois pas le rappel de la totalité des allocations depuis aout 2005 ? Sur le site Internet de la CAF, il est indiqué que l'on n'a aucune démarche à faire pour percevoir les allocations familiales. Dois-je contester? Si oui comment faire?

Merci

Jean Filip

Par **sozzo**, le **02/10/2009** à **02:39**

Bonsoir,

Malheureusement pour vous, la caf ne régularise que sur deux ans donc je suppose que ayant fait votre dossier en aout 2009, ils sont remontés deux ans en arrière et ce qui n'a pas été versé de 2005 à 2007 est perdu.

Désolé pour vous mais vous avez raison, vous auriez pu vous en rendre compte plutôt (je

suppose qu'à l'époque, il y avait peut être d'autres problèmes plus graves à gérer) et là, vous ne pouvez plus rien faire.